

BDO RHONE-ALPES
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 000 euros
Siège social : 10 bis, Avenue des Francs-Tireurs et Partisans Français
(F.T.P.F.) - Immeuble Le Pixel 38130 ECHIROLLES
061 500 542 RCS GRENOBLE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE,
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 25 MARS 2025**

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence des décisions précédentes, l'Assemblée Générale décide d'ajouter à l'article 6 des statuts relatif aux apports, un paragraphe rédigé de la manière suivante :

"ARTICLE 6 - APPORTS

[...]

Lors de la fusion par voie d'absorption de la société BDO LYON AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 15 550 euros, dont le siège social est 43-47 avenue de la Grande Armée - PARIS 75116, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 521 847 285 RCS PARIS, il a été fait apport du patrimoine de cette Société, la valeur nette des biens apportés s'élevant à 234 871 euros ; en raison de la détention par la Société BDO FRANCE, société mère de la totalité du capital de la société absorbée et absorbante dans les conditions prévues par l'article L. 236-3, II du Code de commerce, cet apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au **JOURNAL LA LOI**, une marque de la société LEXTENSO dont le siège social est : La Grande Arche - Paroi nord - 1, Parvis de la Défense - 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre) pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

& & &

Extrait certifié conforme à l'original.


Grégoire BISSON
Pour BDO France
Présidente